

Règlement

1 CONDITIONS GENERALES

I) GENERALITES

a) L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par son Association Canine Territoriale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC.

Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

b) chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.

c) l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :

-nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone, e-mail

-nom, affixe, race, sexe, taille, poids, âge du chien,

-carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours

-n° de licence, n° de Fapac.

-en domaine public, les chiens de 2^{ème} catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.

d) chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.

e) selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les charrettes peuvent être prêtées par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.

f) Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive.

Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite

Toutes surcharges en matériels ou personnes, autres que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.

g) la licence d'attelage doit être fournie lors du retrait du dossard. Elle sera récupérée à la fin du concours. Tout dossard rendu avant la fin des épreuves équivaut à un abandon du concours et n'autorise pas le candidat à postuler pour un prix ou un classement officiel.

II) LES CHIENS

a) Il existe deux catégories :

Catégorie 1 : attelage à 1 chien et

Catégorie 2 : attelage à deux chiens.

Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles

b) Seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale. L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.

c) La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.

d) Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve. Elles devront être tenues à l'écart, et entre autres n'être pas aux abords du terrain d'obstacle ou du parcours de régularité

d) Les chiennes gestantes doivent rester à la maison

III) HARNACHEMENT

- a) Les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien
- b) Seuls le brancard et les timons homologués (cf. le site) sont autorisés
- c) La largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm
- d) Le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de " saucissonner " le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.
- e) Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien.
- f) Attelage de chiens en double: Il ne doit pas y avoir ni collier, ni de lien reliant les chiens au niveau des vertèbres cervicales

IV) LA VOITURE OU CHARRETTE

Elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. (Cf. le site)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

Le jarret campé ne doit pas toucher à l'arrière une partie de l'attelage

L'attache avant du harnais doit être positionnée pour le bien être du chien

La hauteur du col de cygne est variable en fonction de la morphologie du chien

L'avant du brancard doit être positionné au niveau de l'épaule du chien et l'arrière du brancard au-dessus du genou

Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien (sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

La Longueur minimale hors tout d'un attelage sera de 2,25m

(De l'extrémité de l'avant du brancard à l'aplomb externe de la roue arrière)

La Largeur minimale hors tout sera de 0,62m (extérieur des pneus ou axes de roues)

La Largeur minimale des montants parallèles du brancard sera de 50cm

V) CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR

a) Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité pour prétendre au classement général

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

b) Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduiront à l'élimination de l'épreuve.

c) Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

d) Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

e) A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avares d'encouragements envers leurs chiens.

VI) ORGANISATION D'UN CONCOURS

Nombre d'engagements au concours

- Le nombre d'engagements sera au maximum **pour chaque Classe** de 30 concurrents.
- L'organisateur à la possibilité de faire un concours avec un examinateur pour chaque Classe
- Les licenciés ayant obtenu leur Brevet le jour d'un concours pourront participer au concours s'ils le mentionnent nommément lors de leur inscription et, en conséquence, ils seront comptabilisés parmi les concurrents.
- Les licenciés qui souhaitent s'inscrire pour le brevet, sans intention de participer au concours ne seront pas comptabilisés comme concurrents

Il appartient à l'organisateur de distinguer sur le formulaire d'inscription les 2 possibilités, de façon scripturale et financière (2 tarifs d'inscription différents)

Le choix effectué par le licencié est **irréversible**.

Limitation du nombre de passages pour un chien lors d'un concours. Un chien ne peut pas effectuer plus de 2 passages au total avec 2 conducteurs différents dans la même catégorie lors d'un concours : soit 2 solos ou 2 doubles ou (1 solo + 1 double).

Rappel la définition d'un concours correspond à une épreuve de Régularité + une épreuve d'Obstacles + une épreuve d'Harmonie.

Examineur

Un examinateur ne peut juger que 30 concurrents au Maximum.

Chaque examinateur ne juge que sa Classe.

L'examineur de la Classe 1 juge les licenciés inscrits au Brevet.

L'examineur de la Classe 2 dessine l'implantation des obstacles sur le terrain dédié.

Il communiquera à l'examineur de la Classe 1 le parcours d'obstacle défini, afin que l'examineur de la Classe 1 puisse établir la numérotation du parcours Classe 1.

Plages horaires des concours :

- L'épreuve de Régularité pour la Classe 1 et la Classe 2 aura lieu obligatoirement de jour.
- L'épreuve d'Obstacles pour la Classe 1 se déroulera pour l'**intégralité** des concurrents obligatoirement de jour afin de limiter la difficulté.
- L'épreuve d'Obstacles pour la Classe 2 pourra se passer soit de jour, soit de nuit, pour l'**intégralité** des concurrents. Si l'épreuve a lieu de nuit, l'éclairage se fera par des projecteurs en nombre suffisant installés autour du terrain et ce sans zone d'ombres.
- Les concurrents devront en être avisés sur la feuille d'inscription et l'organisateur s'oblige à conserver les plages horaires annoncées.

Matériels-Colliers

Les épreuves seront effectuées sans laisse et sans collier même antiparasitaire, avec une charrette **conforme** et à vide, sans aucun autre apport (technologique, lumineux ou autres matériels (non exhaustif) (hors épreuve d'harmonie.)

VII) CONDITIONS D'ACCES A LA CLASSE 2

-C'est le chien qui est en classe 2 **et non le conducteur**.

-Après avoir obtenu 3 «Excellent » au classement général d'un concours en classe 1, et sous au moins 2 examinateurs différents, le chien accédera à la Classe2.

La période de référence sera celle de la carrière du chien.

-Le licencié présentera ses 3 feuilles individuelles de résultat en concours au Responsable du Groupe de Travail, qui avec le Groupe de Travail, validera en réunion le passage en Classe 2 de ce chien.

- Les chiens concourant en duo adopteront le même principe de sélection qu'en solo, sachant que c'est le duo indivisible qui doit, satisfaire aux conditions.

-Le changement de Classe 1 en Classe se fait à la demande du Licencié, mais par contre il sera impossible de revenir en Classe 1 après la validation en Classe 2 ;

-Par exception au paragraphe ci-dessus, le Premier en classe 1 du GPF passera automatiquement en Classe 2 l'année qui suit cette victoire, et ce quelques soient les résultats obtenus auparavant.

-Les Deuxièmes et Troisièmes en classe 1 du GPF passeront automatiquement en Classe 2 sous la condition expresse qu'ils aient obtenu au cours de la carrière du chien, 3 « Excellent » en concours de classe 1 et sous au moins 2 examinateurs différents

VII) CONDITIONS SELECTION POUR LE GPF

-Le nombre de concurrents est limité à 30.

-La participation toutes classes confondues à 3 concours au minimum dont 2 au moins hors régionale et sous 2 examinateurs différents.

-le GPF est retenu comme concours.

-La période de référence est l'année n-1.

-La Classe 2 est prioritaire.

-Pour la Classe 1, le nombre de points obtenus sur les 3 meilleurs concours permettra de sélectionner les concurrents en cas d'inscriptions trop nombreuses.

Il appartiendra à chaque concurrent de faire parvenir à l'organisateur du GPF, avec son inscription, les 3 feuilles de jugement retenues. L'organisateur les transmettra au responsable du Groupe de Travail.

- Dès lors que la sélection a été effectuée Les désistements ne seront pas remplacés, ni remboursés.

-Aucun passage de Brevet n'est autorisé lors du GPF ;

-Les critères de sélection seront donnés chaque début d'année par le GT Attelage.

-Le comité d'organisation de la final recevra du Groupe de Travail le listing des sélectionnés au minimum 2 semaines avant de la date de la finale et sera publié sur le site.

C) - EPREUVE D'HARMONIE

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien-attelage-conducteur.

Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.

L'épreuve d'Harmonie peut également être effectuée avec un attelage en double par 2 personnes qui ont concouru chacune en simple.

Cette épreuve est obligatoire et non notée. **Une absence de participation entraine une élimination** du concours.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique.